



**PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS AU PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, QUE :

Le rôle de perception des taxes foncières générales et spéciales et des compensations pour services municipaux pour l'année 2022 a été complété et est déposé au bureau de la soussignée, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Ville de St-Pamphile, ce 31^e jour de janvier deux mille vingt-deux.

Alexandra Dupont

Alexandra Dupont
Directrice générale